



Concubin endetté, quels sont les risques pour moi ?

Par **Claire L**, le **01/10/2013 à 19:10**

Bonjour,
Mon copain est endetté (prêts en banque, impôts non réglés, amendes, facture d'électricité...etc)
Nous envisageons de nous installer ensemble, et par conséquent de vivre dans un logement qui sera à nos deux noms (et éventuellement les charges, internet etc)
Y a t-il des risques pour moi ?
(nous n'avons pas de compte commun, ne sommes pas pacsés, ni mariés)
Merci d'avance,

Par **Marion3**, le **01/10/2013 à 19:18**

Bonjour,
Si vous avez des meubles et (ou)voiture par ex en commun, une saisie pourra être effectuée par huissier.
Cdt

Par **Claire L**, le **01/10/2013 à 19:28**

Merci beaucoup pour votre réponse !
Nous n'avons pas de biens en commun. Est-ce possible par exemple qu' EDF se serve sur mon compte si le contrat est aux deux noms et que le virement part de mon compte à moi ?

Par **Tisuisse**, le **02/10/2013 à 07:52**

OUI si le compte est aux 2 noms.